



### Le Chef de l'Etat reçoit en audience le Ministre Gabonais des Affaires Étrangères



**L**e Président burundais Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye a reçu en audience, le jeudi 12 novembre 2020 au palais présidentiel de Gitega la capitale politique, le Ministre Gabonais des Affaires Etrangères, Son Excellence Monsieur Pacôme Moubelet-Boubeya.

Ce dernier était porteur d'un message de Son Excellence Ali Bongo Ondimba, Président de la République du Gabon qui invitait son homologue Burundais à venir au Gabon pour prendre part au 18<sup>ème</sup> sommet de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale, CEEAC en sigle.

Le Chef de l'Etat Burundais a

remercié le Ministre Gabonais des Affaires Etrangères pour son déplacement au Burundi et a très bien accueilli le message de son homologue Gabonais et a accepté l'invitation. » Une Communauté est une famille, plus nous sommes unis plus nous sommes forts », a dit le Président Ndayishimiye évoquant l'exemple qu'un seul doigt qui souffre entraîne un malaise dans tout le corps.

Le 18<sup>ème</sup> Sommet de la CEEAC qui se tiendra à Libreville en date du 27 novembre 2020, analysera les questions de paix et de sécurité dans les 11 pays membres de ladite communauté. La libre circulation des personnes et des

#### Dans ce numéro:

#### page

Le Chef de l'Etat reçoit en audience le Ministre Gabonais des Affaires Étrangères

1

Les détournés des fonds alloués aux coopératives sommés de les rembourser

2

Gitega: les parlementaires organisent des descentes dans toutes les communes

3

Visite d'une délégation gabonaise conduite par Son Excellence Monsieur Pacôme Moubelet-Boubeya, Ministre des Affaires Etrangères de la République gabonaise.

4

Remise des prix aux lauréats du concours de la nouvelle Francophonie

5

Communiqué de Presse no 08 de la Réunion du Conseil des Ministre du Vendredi 13 novembre 2020

9

biens, la gestion de la lutte contre la pandémie du Covid-19 seront également évoquées. Dans son interview au terme de l'audience, le Ministre Gabonais a apprécié la gestion du Gouvernement Burundais dans la lutte contre la pandémie du Covid-19. « L'exemple du Burundi dans la lutte contre le Covid19 est éloquent » a martelé le Chef de la Diplomatie Gabonaise invitant 4 membres de la CEEAC à venir au Burundi pour apprendre l'expérience de la lutte contre cette pandémie qui sévit partout dans le monde. ( source : [www.presidence.gov.bi](http://www.presidence.gov.bi) )

## Les détourneurs des fonds alloués aux coopératives sommés de les rembourser



Le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Daniel Gélase Ndabirabe, en compagnie des Parlementaires élus dans la circonscription de Kayanza et en vacances parlementaires, a réuni mercredi, le 11 novembre 2020, les Administrateurs Communaux et tous les Représentants des coopératives collinaires dénommées Sangwe. Etaient également présents à cette réunion les Représentants du Fond National d'Investissement Communal (FONIC) et de l'Agence Nationale de Promotion et de Régulation des Sociétés Coopératives du Burundi (ANACOOB). Le but de la réunion était d'évaluer les sociétés coopératives Sangwe.

Dans son mot liminaire, le Gouverneur de Kayanza, le Colonel Rémy Cishahayo a indiqué que le secteur des coopératives se porte bien mais qu'il fait face à un certain nombre de défis. Il a cité entre autres la malversation des fonds alloués aux coopératives collinaires Sangwe, la mauvaise gestion et l'ignorance de certains gérants desdites coopératives, l'exiguïté des terres arables, les membres de ces coopératives qui ont utilisé les fonds à d'autres fins, etc.

Pour pallier à ces défis, le Gouverneur de

quient » a martelé le Chef de la Diplomatie Gabonaise invitant 4 membres de la CEEAC à venir au Burundi pour apprendre l'expérience de la lutte contre cette pandémie qui sévit partout dans le monde. ( source : [www.presidence.gov.bi](http://www.presidence.gov.bi) )

Kayanza a demandé à l'ANACOOB d'organiser des séances de renforcement des capacités à l'endroit des responsables des coopératives collinaires. Au Gouvernement, il a proposé de mettre sur pied un cadre légal de soutien aux coopératives, surtout en revoyant à la baisse les impôts sur les produits importés. Il a également demandé au Gouvernement de mettre en place un comité de suivi de tous les intervenants dans le secteur des coopératives. Prenant la parole, le Président de l'Assemblée Nationale, le Très Honorable Daniel Gélase Ndabirabe, a rappelé que l'implantation des sociétés coopératives est venue parier à l'anarchie qui caractérisait les associations sans but lucratif, qui s'arrogeaient notamment le droit de faire du commerce alors qu'elles n'en avaient pas les prérogatives. Selon lui, en dépit de la démographie galopante qui s'observe en Province de Kayanza, le dévouement de la population a abouti à une bonne organisation des sociétés coopératives. Le travail en commun et en complémentarité est le but de la création des coopératives collinaires Sangwe, a-t-il rappelé.

Le Très Honorable Daniel Gélase Ndabirabe a par ailleurs salué la mise en commun des champs pour former des blocks de cultures, en vue de faire face à l'exiguïté des terres cultivables et de permettre l'encadrement de proximité de la part des moniteurs agricoles. Le président de l'Assemblée Nationale a interpellé la population de Kayanza à faire enregistrer leurs propriétés foncières au service des titres fonciers, en vue de l'obtention des titres de propriétés, qui leur permettront par la suite de contracter des crédits bancaires.

Par rapport aux problèmes qui hantent le sec-

teur des coopératives, il a exhorté les gérants de ces dernières à faire une bonne gestion du patrimoine et à prendre conscience que lesdites coopératives sont sous la surveillance régulière de plusieurs institutions. C'est dans cette optique qu'il a recommandé aux détourneurs des fonds prêtés aux coopératives de les rembourser dans les plus brefs délais et avec des intérêts. Il a suggéré au FONIC et à l'ANACCOOP d'identifier les gérants des coopératives et d'organiser à leur endroit des formations de renforcement de capacités. Les associations, les Communes et les investisseurs ont, quant à eux, été conviés à s'impliquer dans la plantation des herbes fourragères et à mettre en place un centre

agropastoral de rayonnement dans chaque commune.

Dans leurs interventions, les élus du peuple qui ont accompagné le Président de l'Assemblée Nationale, ont demandé aux membres des coopératives de commander les fertilisants et les semences sélectionnées en commun, pour travailler dans la facilité. Ils ont recommandé au Directeur du Bureau Provincial de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage de veiller à ce que les semences sélectionnées distribuées à la population soient de bonne qualité.

(Source: [www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

### Gitega: les parlementaires organisent des descentes dans toutes les communes



**A**u cours de leurs vacances parlementaires de ce mois de novembre, les élus du peuple de la circonscription de Gitega, ont entamé depuis mardi, le 10 novembre 2020, les descentes dans toutes les Communes de la Province. Au cours de ces descentes, ces Parlementaires vont rencontrer les élus collinaires et communaux, les responsables administratifs, les Chefs de services de ces Communes, pour échanger sur la vie de la population qu'ils représentent. Ces descentes ont débuté en Commune de Mutaho.

Dans cette Commune, les parlementaires ont exhorté les élus locaux à bien accomplir leurs tâches, pour le bien-être de la po-

pulation qu'ils représentent.

Les élus locaux ont été appelés à encadrer la population pour travailler ensemble dans des coopératives, en vue d'atteindre le développement durable.

Pour les Parlementaires, ces descentes s'inscrivent dans le cadre de leur mission d'être proches de la population, une occasion pour celle-ci de leur soumettre leurs préoccupations, ont-ils ajouté.

Les Parlementaires ont invité la population à travailler en bonne collaboration avec les administratifs à la base, pour résoudre certains différends. Les élus du peuple ont promis à la population de soumettre à qui de droit, certains ses préoccupations jugées plus pertinentes. (Source: [www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

## Visite d'une délégation gabonaise conduite par Son Excellence Monsieur Pacôme Moubelet-Boubeya, Ministre des Affaires Etrangères de la République gabonaise.



Le mercredi 11 novembre 2020, le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Monsieur Isidore NTIRAMPEBA a accueilli à l'Aéroport International Melchior NDADAYE, une délégation conduite par Son Excellence Monsieur Pacôme MOUBELET-BOUBEYA, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Gabon et Envoyé Spéciale du Président de la République gabonaise.

Le matin du jeudi 12 novembre 2020, Son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a reçu en audience son homologue de la République du gabonaise, Son Excellence Monsieur Pacôme MOUBELET-BOUBEYA, porteur d'un message que Son Excellence Monsieur Ali Bongo Ondimba, Président de la République du gabonaise adressé à son homologue de la République du Burundi, Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye.

Après les salutations d'usage, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a rappelé à la délégation gabonaise que le Burundi et le Gabon entretiennent des bonnes relations d'amitié et de coopération.

Pour le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, son Excellence Ambassadeur Albert SHINGIRO, les relations diplomatiques entre les

deux pays sont très dynamiques depuis Son Excellence Omar Bongo, le père de l'actuel Président gabonais.

Pour cette raison, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a rassuré son homologue du Gabon que le Burundi est un pays fidèle à l'amitié, très constat en ce qui concerne toutes les questions d'intérêt commun. Le Ministre a d'ailleurs manifesté le souhait du Burundi de la tenue des commissions mixtes et des consultations bilatérales entre ces deux pays. Il a fait savoir que, malgré la crise causée par covid-19, la coopération sera toujours renforcée.

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a également fait savoir que le monde est dans une période critique face à la pandémie covid-19, mais cela n'empêche pas de continuer le travail. Il a signalé qu'au Burundi on a maîtrisé la situation du covid-19.

Prenant la parole, le Chef de la délégation a d'abord passé à la présentation des membres de sa délégation. Il a ensuite précisé que la délégation est porteuse d'un message de Son Excellence le Président gabonais à son Homologue burundais.

Le Ministère des Affaires Etrangères gabonais a, à son tour, fait savoir qu'il réjouit des relations diplomatiques qui existent entre ces deux pays.

Les deux parties ont également échangé sur la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a remercié la partie gabonaise pour sa visite au Burundi et a garanti à cette délégation que Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi aller les accueillir l'après-midi ce jeudi, au Palais de Gitega.

Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi

a reçu en audience au Palais de Gitega, le Ministre des Affaires Etrangères de la République gabonaise, Son Excellence Monsieur Pacôme Moubelet-Boubeya. Il était porteur d'un message de Son Excellence Ali Bongo Ondimba, Président de la

accueilli le message de son homologue gabonais.

Après l'audience, le Ministre des Affaires Etrangères de la République gabonaise a fait savoir dans son interview qu'après la remise du message au Président burundais, ils ont



échangé sur la libre circulation des personnes et des biens, la lutte contre la pandémie du Covid-19. Son Excellence Monsieur Pacôme Moubelet-Boubeya a également apprécié la gestion de la pandémie du Covid-19 par le Burundi.

La délégation conduite par le Ministre des Affaires Etrangères de la République gabonaise Son Excellence Monsieur Pacôme Moubelet-Boubeya a retourné au Gabon, le soir de ce

jeudi. Le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Monsieur Isidore NTIRAMBEBEBA qui les a accompagné a saisi cette occasion pour leur remettre les différents cadeaux qui leur ont été octroyés par le Président de la République du Burundi Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye.

Le Secrétaire Permanent au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Monsieur Isidore NTIRAMBEBEBA qui les a accompagné a saisi cette occasion pour leur remettre les différents cadeaux qui leur ont été octroyés par le Président de la République du Burundi Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye.

(Source : Rédaction-MAECD)

République gabonaise. Dans ce message, le Président du Gabon a envoyé une invitation à son homologue du Burundi pour prendre part au 18ème sommet de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale. Son Excellence Monsieur Evariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi a remercié le Ministre des Affaires Etrangères de la République gabonaise pour sa visite au Burundi et a bien

## Remise des prix aux lauréats du concours de la nouvelle Francophone



Le Vendredi 13 novembre 2020, le Directeur Général en charge des relations Multilatérales au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, Ambassadeur Remy BARAMPAMA, a procédé, au nom du Ministère, à la remise des prix aux lauréats du Concours de Nouvelle Francophone, qui récompense les meilleurs textes des jeunes écrivains burundais.

Dans son discours de circonstance, Ambassadeur Remy BARAMPAMA a fait savoir que ce concours de la Nouvelle Francophone s'inscrit dans le cadre de la célébration

tion du cinquantenaire de la Francophonie 2020. Il a indiqué que c'est dans le but d'encourager les jeunes écrivains francophones à avoir confiance en leur propre créativité, de façon que le français continue à rayonner dans notre pays à travers des œuvres locales. Cette compétition sensibilise ces jeunes par la même occasion à l'amélioration de la qualité de leur travail et à la culture de l'excellence.

L'Ambassadeur Remy BARAMPAMA a fait savoir qu'en honorant ces jeunes qu'il a été souhaité de favoriser une réelle motivation de tous les jeunes talentueux qui hésitent encore à se lancer dans l'écriture. Comme il l'a annoncé, ce concours était destiné aux jeunes dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans. 123 jeunes se sont inscrits au concours, 84 ont été retenus pour y participer, tandis que 67 jeunes ont pu déposer



leurs textes dans les délais impartis. Une présélection au sein du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement en a retenu 42 qui ont

été soumis au jury, composé d'écrivains membres de l'Association des Ecrivains du Burundi pour sélectionner les dix meilleures nouvelles.



Les cérémonies ont été clôturées par la remise des prix aux lauréats du Concours de la Nouvelle Francophone. Le premier prix est revenu à la Nouvelle « **Erwan Mon bien Aimé** » de GIRANEZA Beraldin et le deuxième prix est accordé à la Nouvelle « **L'étrange Crime de Julia K** » de BAHIMPUNDU Cédric, le troisième prix est revenu à la Nouvelle « **Au-delà d'un rêve** » de NAHIMANAGentille Fanny, enfin un prix spécial du plus jeune auteur est accordé à la nouvelle « Accident Erotique » de Keina Ciella ISHIMWE, une jeune fille de 13ans.

En terminant l'Ambassadeur Remy BARAMPAMA a remercié les participants et les membres du Jury. Il a formulé le souhait d'organiser ce concours chaque année si les moyens financiers le permettront. (Source : Rédaction-MAECD)

## L'Ambassadeur du Burundi à Ankara visite la Société Turque des Services Internationaux de Santé



En date du 10 novembre 2020, l'Ambassadeur du Burundi à Ankara Son Excellence Ambassadeur Gérard NTAHORWAROYE BIKEBAKO, accompagné de Mme Espérance UWIMANA, Deuxième Conseiller a effectué une visite à la Société turque des Services Internationaux de santé (USHAŞ) où il a rencontré le Directeur Général de cette société, Mr Mehmet Ali KILIÇKAYA.

Les deux autorités ont échangé sur plusieurs sujets mais en focalisant surtout leur attention sur les domaines de coopération probables notamment :

1. Le tourisme de la santé ;
2. Achat des médicaments, les appareils et les matériaux médicaux ;
3. Construction des hôpitaux avec l'expertise de l'USHAŞ ;

4. L'exportation des systèmes d'information de santé ;
5. Le modèle de coopération secteur public-privé et financement dans le secteur de la santé ;

6. Formation professionnelle de la santé y compris la formation en cours d'emploi.
- (Source : Ambassade du Burundi à Ankara )

## L'UNICEF accorde un don de matériel au SEP/PMSAN



Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) a procédé mercredi, le 11 novembre 2020 à Bujumbura, à la remise officielle d'un don constitué d'un véhicule et des équipements informatiques au Secrétariat Permanent de la Plateforme Multisectorielle de Sécurité Alimentaire et Nutrition (SEP/PMSAN). Cette structure a été mise en place par le Conseil des Ministres du 27 mai 2020, pour mieux coordonner les actions multi acteurs dans la mise en œuvre du Plan Stratégique Multisectorielle de Sécurité Alimentaire et Nutrition.

La déléguée du Premier Ministre Honorable Isabelle Ndahayo a remercié l'UNICEF pour ce soutien à cette structure gouvernementale afin qu'elle devienne beaucoup plus performante. Elle a souligné que c'est un appui important au Gouvernement dans ses multiples efforts à inverser la tendance dans le domaine de la malnutrition au Burundi.

Cet appui accordé par l'UNICEF va permettre sans nul doute de booster les activités du SEP/PMSAN pour améliorer la coordination multisectorielle et le suivi-évaluation des projets conjoints multisectoriels, qui s'inscrivent dans la droite ligne de la mise en œuvre de ce plan multisectoriel qui est aussi un document d'opérationnalisation du

Plan National du Développement (PND), a poursuivi Honorable Isabelle Ndahayo.

Elle a en outre demandé au SEP/PMSAN d'user de ses compétences techniques pour exploiter au maximum ces acquis, afin de mieux canaliser les actions de renforcement de la sécurité alimentaire et multisectorielle. Elle a souhaité que le SEP/PMSAN puisse intégrer la nutrition dans les secteurs associés, notamment l'agriculture, la protection sociale, la santé, l'assainissement et l'hygiène en tenant compte des principales questions transversales telles que le genre et la gouvernance.

Quant au Secrétaire Permanent de la Plateforme Multisectorielle de Sécurité Alimentaire et Nutrition, Monsieur Célestin Sibomana, il a indiqué que ces équipements viennent à point nommé parce que cette structure se trouve actuellement dans le processus de mise en place d'un Système Multisectoriel de Suivi-Evaluation du Plan Stratégique Multisectoriel de la Sécurité Alimentaire et Nutrition. Il a précisé aussi que cet appui va renforcer la coordination pour arriver partout où ils doivent aller, pour soutenir, mettre en place et encadrer les plateformes au niveau des provinces. Le but étant de renforcer la gouvernance locale de la nutrition pour que chacun puisse connaître sa tâche et espérer avoir une réponse adaptée à la nutrition au Burundi, a-t-il expliqué.

Monsieur Célestin Sibomana a en outre profité de cette occasion pour demander aux autres partenaires de soutenir cette structure, afin que le souci du Gouvernement de développer cette vision holistique d'apporter une réponse adéquate à la nutrition, puisse être accompli.

Le Représentant Résident de l'UNICEF au

Burundi Monsieur John Agbor a salué les efforts du Gouvernement du Burundi, qui a montré son engagement politique en faveur de la nutrition et le positionnement de la nutrition parmi les priorités du pays. La valeur de ce don est estimée à plus de 180 millions de Fbu et est composé d'un vé-

hicule, des ordinateurs de bureau, des ordinateurs portables, des imprimantes, des onduleurs, des appareils photos professionnels, un rétroprojecteur et ses accessoires, a précisé Monsieur John Agbor .

(Source: [www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

## Réouverture de l'Aéroport International Melchior Ndadaye



Après 7 mois de suspension des vols au Burundi suite à la pandémie de la Coronavirus, un avion de Kenya Airways a atterri à l'Aéroport International Melchior Ndadaye à Bujumbura lundi, le 10 novembre 2020, exactement à 8h du matin.

Cinquante (50) passagers étaient à bord de cet avion de la compagnie Kenya airways. A leur arrivée, une équipe médicale a directement procédé à la prise des températures. Les passagers devaient respecter la distanciation physique de 1 m pour suivre les formalités. Les services des migrations ont procédé au contrôle des documents de voyage pour enregistrement, et le prélèvement à la Covid-19 était assuré par des équipes médicales du Ministère de la Santé Publique.

Puis a suivi l'enregistrement hôtelier par les services du tourisme. Les étrangers ont payé directement 100 dollars américains pour le dépistage à la Covid-19 et les nationaux 30 dollars américains ou l'équivalent en francs burundais.

Les passagers ont embarqué par la suite dans des bus à destination des hôtels de leur choix où ils vont passer 3 jours de suivi rigoureux à la covid-19.

Le Directeur Général de l'autorité de l'aviation civile, Monsieur Emmanuel Habimana

souligne que les autorités de l'aviation civile vont assurer le suivi de ces passagers même dans les hôtels. "Nous allons faire un suivi rigoureux pour nous rassurer qu'ils n'ont contacté personne, cela pour atténuer le plus possible les risques de propagation de la Covid-19 au Burundi", explique Monsieur Emmanuel Habimana. Et d'ajouter que ces institutions d'accueil doivent également être suivies avec rigueur.

C'est un sentiment de joie pour certains de ces passagers qui venaient de passer des mois et des mois sans pouvoir regagner leur patrie. "Je devais venir en avril, compte tenue de cette pandémie de la Covid-19, je ne l'ai pas pu , c'est un sentiment de joie pour moi, ma famille me manquait ; rester à l'étranger alors que la mission a pris fin, c'est un peu compliqué", témoigne Elder Kwizera, l'un de ces passagers.

L'appareil de Rwandair a atterri mardi le 10 novembre 2020, celui de Bruxelles Airlines mercredi, le 11 novembre 2020. Et jeudi, Ethiopian Airlines, le 12 novembre 2020, tandis que vendredi le 13 novembre c'est le tour d'un appareil de Ouganda Airlines.

(Source: [www.rtnb.bi](http://www.rtnb.bi))

1:

## REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
Secrétariat Général de l'Etat**COMMUNIQUE DE PRESSE N°08 DE LA REUNION DU CONSEIL DES  
MINISTRES DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce vendredi 13 novembre 2020, à Gitega, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Les dossiers suivants ont été analysés :

1. **Document de stratégie de mise en œuvre de la Politique nationale d'industrialisation**, présenté par le Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme.

En 2018, le Burundi s'est doté d'un Plan National de Développement qui développe la vision du Burundi à l'horizon 2027.

Ce Plan National de Développement constitue un cadre de référence de la politique économique du Burundi.

Il s'appuie sur des leviers traduits par la transformation structurelle de l'économie, passant des activités traditionnelles vers le développement de nouvelles activités plus productives pour impulser l'économie. Cette transformation de l'économie se fera à travers la politique Nationale de l'Industrialisation qui a été adoptée en juillet 2019.

Le secteur industriel est en effet un facteur très important dans le développement d'un pays par sa contribution au Produit Intérieur Brut.

Il était plus que temps que le Burundi se dote d'un tel outil de transformation structurelle de l'économie par sa modernisation.

La stratégie de mise en œuvre de la Politique nationale d'industrialisation dotée d'un plan d'actions stratégique détaillé a été élaboré afin de donner un nouvel élan au secteur industriel. Elle montre des actions concrètes à mener pour

## 2:

apporter des réponses concrètes aux défis relevés dans le Plan National de Développement en matière d'industrialisation.

La mission principale de cette stratégie est de mettre à la disposition du Gouvernement et de ses partenaires au développement un outil d'opérationnalisation de la Politique nationale d'industrialisation, en vue de bâtir d'ici 2027, un secteur industriel dynamique, compétitif et diversifié en tant qu'élément important de transformation structurelle de l'économie.

La réalisation de cette mission s'effectuera par la mise en œuvre d'actions déclinées en sept orientations politiques, à savoir :

1. Développer les infrastructures d'appui à l'industrialisation
2. Industrialiser l'agriculture
3. Industrialiser le secteur des mines
4. Industrialiser la transformation des produits agricoles
5. Industrialiser la manufacture
6. Développer l'industrie hôtelière et touristique
7. Mettre en place des mécanismes légaux et institutionnels de l'industrialisation

Cette stratégie définit les priorités industrielles sur base des ressources disponibles au Burundi.

Après échange et débat, le document a été adopté avec certaines contributions des membres du Gouvernement à prendre en considération pour améliorer le document de Stratégie.

**2. Projet de décret portant statut de l'aumônerie et des aumôniers militaires de la Force de Défense Nationale du Burundi**, présenté par le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

La loi organique n°1/04 du 20 février 2017 portant création, organisation, missions, composition et fonctionnement de la Force de Défense Nationale du Burundi place le Service de l'Aumônerie parmi les services de l'Etat Major Général de la Force de Défense Nationale.

Le décret n°100/011 du 06 février 2018 portant mission, organisation, composition et fonctionnement de l'Etat-Major de la Force de Défense Nationale définit, quant à lui, la structure de l'aumônerie et détermine davantage les attributions des aumôniers à chaque niveau de responsabilité.

3:

Malgré cette prise en compte du service de l'aumônerie militaire par les textes essentiels régissant la Force de Défense Nationale du Burundi, le caractère particulier de son personnel et de sa mission restent des éléments qui militent en faveur d'un statut des aumôniers différent de celui des Officiers de la Force de Défense Nationale du Burundi.

Le décret n° 100/133 du 13 mai 2011 portant statut de l'aumônerie et situation des aumôniers militaires n'étant plus en harmonie avec les nouveaux textes régissant la Force de Défense Nationale du Burundi, il est nécessaire de procéder à sa révision afin de tenir compte du contexte du moment et y intégrer les innovations qui s'imposent.

Ce projet vient s'adapter au cadre légal existant afin de garder l'harmonie et la cohérence juridique et administrative.

Après analyse, le Conseil des Ministres a adopté ce projet après y avoir apporté quelques retouches.

**3. Projet d'ordonnance ministérielle portant cadre de collaboration entre l'Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (OBUHA), l'Agence Routière du Burundi(ARB) et la Régie Militaire de Construction (RMC),** présenté par le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants

Ce projet vient mettre en application le décret n°100/040 du 03 mars 2020 portant réorganisation de la Régie Militaire de Construction .

Ce décret dispose en effet, en son article 7, que la Régie Militaire de Construction bénéficie de la collaboration des autres structures publiques dans le domaine de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, en l'occurrence l'Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (OBUHA) et l'Agence Routière du Burundi(ARB).

Ce projet vient préciser le cadre de cette collaboration.

Après échange et débat, le Conseil a constaté que le projet ne répond pas au souci du Gouvernement qui était de voir la Régie Militaire de Construction pouvoir exécuter, au même titre que les autres entreprises privées, les grands travaux pour le compte de l'Etat.

Il a été recommandé aux Ministères en charge de la Défense Nationale et des Infrastructures d'identifier qui empêchent la Régie Militaire de Construction de concurrencer comme les autres entreprises privées et proposer des solutions et

## 4:

montrer aussi, de manière concrète, comment les trois structures à savoir l'OBUHA, la Régie Militaire de Construction et l'Agence Routière du Burundi peuvent collaborer.

Ce projet sera ramené en Conseil des Ministres après avoir terminé ce travail.

#### **4. Projet de décret portant gestion de la production agricole, animale et halieutique**, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage

En date du 22 octobre 2020, le Conseil des Ministres a analysé et adopté une Note stratégique d'orientation sur la gestion de la production agricole destinée à la commercialisation.

Cette Note proposait un système incitatif de gestion des productions agricoles, permettant d'encourager à investir dans le domaine agricole en lui garantissant un marché d'écoulement au prix rémunérateur. Cela permettra de produire plus et de dégager les produits agricoles à transformer et à vendre localement ou à exporter.

Le Conseil des Ministres avait recommandé de commuter la Note en un texte réglementaire.

Ce projet de décret est proposé dans ce cadre.

Il précise les modalités d'incitation à l'augmentation de la production, le rôle de l'Agence Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (ANAGESSA) ainsi que les modalités de commercialisation de la production.

A l'issue des échanges et débat, le projet a été adopté moyennant quelques retouches.

#### **5. Note sur le projet de loi portant dispositions particulières au commerce du pétrole et des produits pétroliers**, présentée par le Directeur de Cabinet Adjoint à la Primature.

Lors de sa séance du 08 et 09 novembre 2017, le Conseil des Ministres a analysé et adopté le projet de loi portant dispositions particulières au commerce du pétrole et des produits pétroliers, avec entre autre recommandation de vérifier la forme juridique que doit prendre ce texte (décret ou loi).

La Commission qui avait été désignée s'est penchée sur cette question et a confirmé que le texte devait être pris sous forme de loi.

Le texte a alors été transmis au Parlement.

En date du 18 septembre 2020, l'Assemblée Nationale a demandé le retrait du projet de l'ordre du jour l'Assemblée Nationale en montrant que la matière concernée dans ce projet de loi n'est pas du domaine de la loi au regard de l'article 164 de la Constitution.

Cette Note est proposée en vue de l'analyse des arguments de l'Assemblée Nationale motivant le retrait de ce texte.

A l'issue de l'analyse de la Note et des arguments de l'Assemblée Nationale, le Conseil a constaté qu'effectivement, même si la matière légiférée relève du domaine de la loi au regard de la Constitution, le titre tel que libellé, laisse entendre que la matière est du domaine réglementaire.

Il a donc été recommandé le retrait de ce projet afin qu'il soit retravaillé.

**6. Note sollicitant la cession d'un terrain en vue de l'extension de l'Hôpital de District de Nyanza-Lac**, présentée par le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida.

L'Hopital de District de Nyanza-Lac fut au départ un poste de soins depuis 1992 et a évolué pour devenir un hôpital de district en 2008, avec une capacité de 121 lits.

Cet hôpital voudrait augmenter sa capacité d'accueil de 100 lits, compte tenu de la demande de soins qui ne cesse de s'accroître.

C'est dans ce cadre que l'hôpital, de commun accord avec l'administration, a planifié son extension.

Pour réaliser les projets que l'hôpital a planifiés, et compte tenu du fait que l'espace dont dispose l'hôpital est insuffisant, il a sollicité à l'administration une parcelle abritant trois maisons du Projet de Développement Rural de Nyanza-Lac. La propriété demandée est vacante et mitoyenne de l'Hôpital.

Comme l'accès à l'exploitation et le changement d'usage de tels terrains doivent être autorisés par le Conseil des Ministres sur présentation d'un rapport motivé par le Ministre dont dépend l'activité à réaliser, l'objet de la Note est de solliciter la cession de la parcelle ci-haut citée à l'Hôpital de Nyanza-Lac.

Après analyse et débat, le Conseil des Ministres a donné son accord de principe pour l'octroi de ce terrain, mais a recommandé que les procédures requises en la matière soient respectées.

## **7. Note sur le rapport d'étape du recensement digitalisé des fonctionnaires, cadres et agents des ministères et institutions de l'Etat, présentée par le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.**

Dans le souci d'avoir des données fiables en rapport avec toutes les ressources humaines de l'Etat en vue d'une gestion rationnelle, il a été demandé au Ministère de la Fonction Publique du Travail et de l'Emploi d'organiser un recensement général des fonctionnaires, cadres et agents civil rémunérés sur le budget général de l'Etat.

Ce recensement initialement prévu pour le 26 et 27 octobre 2020 a dû être prolongé jusqu'au 06 novembre 2020 suite à l'entrée en jeu de nouvelles institutions qui n'avaient pas pu participer à la formation organisée à cette fin.

Comme résultat obtenu, l'effectif brut des fonctionnaires est de 129 287, avant retraitement, les fonctionnaires en détention, hospitalisés ou se trouvant à l'extérieur du pays n'étant pas encore recensés. La Note montre l'effectif par ministère et par province de résidence.

La note indique les difficultés rencontrées, entre autre la résistance au changement avec comme exemple les tentatives de blocage du recensement par les syndicats.

Comme perspectives d'avenir, la Note propose notamment la mise en place d'un Centre des données qui hébergerait toutes les données collectées par le Gouvernement, ainsi que l'extension du recensement aux sociétés mixtes et au secteur privé.

A l'issue de l'analyse de la Note, le Conseil a apprécié le travail qui a été réalisé et a formulé certaines recommandations notamment l'élaboration d'une proposition de mise en œuvre des perspectives d'avenir.

## **8. Divers**

- Le Ministre des Infrastructures, de l'Equipement et des Logements Sociaux a parlé de l'Etat d'avancement des travaux de réhabilitation de la Route multinationale Rumonge-Gitaza et Kabingo –Kasulu-Manyovu.  
Il a indiqué l'état d'avancement des activités de passation des marchés ainsi que celui des travaux proprement dits.  
Il a indiqué que l'état d'avancement du projet est jusqu'ici satisfaisant au regard des activités déjà réalisées et celles en cours pour la préparation des marchés.

7:

Le Projet comprend en effet cinq composantes de travaux et douze types de services dont chacun exige son cycle de passation de marché.

- Enfin, Son Excellence Monsieur le Président de la République a fait une évaluation positive de la visite qu'il a effectuée en République de Guinée Equatoriale ainsi que celle effectuée par le Premier Ministre en République Unie de Tanzanie à l'occasion de l'Investiture du Président de la République Son Excellence John Pombe Magufuli.

Gitega, 14 novembre 2020

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

# Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

## Direction de la Communication

[www.mae.gov.bi](http://www.mae.gov.bi)

Twitter: [@MAEBurundi](https://twitter.com/MAEBurundi)